



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants de service social

Question écrite n° 36677

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur l'accès des assistantes sociales aux comptes des familles auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF). Il semble que, jusqu'à récemment, les assistantes sociales disposaient d'un droit d'accès, pour les personnes qu'elles suivaient, aux données de la caisse d'allocations familiales. Une telle coopération paraît nécessaire puisqu'elle permet un accompagnement global et coordonné de celles-ci. Or un changement de réglementation bloque l'accès des assistantes sociales à ces données. Une telle restriction gêne fortement le travail quotidien des services concernés, qui ne peuvent réaliser concrètement leur mission qu'en faisant appel à la collaboration de différents organismes extérieurs. Il lui demande si elle entend revenir sur cette réglementation qui rend le travail des assistantes sociales plus compliqué et moins performant.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36677

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9180

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)